

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2009

Présents :

Didier GUILLAUME – Jean-Yves PILLIER – Alain DAVASE– Catherine CLEMOT – Michel COULETEL – Dominique BILLY – Gabriel HUBERT - Martine BEAUMONT - Christian CUSSONNEAU – Caroline ROBINEAU.

Absents :

Gilles FOULON

1. Coût par raccordement au réseau public d'assainissement collectif

Le maire rappelle que le coût de 1 480€ par branchement a été voté lors du conseil municipal du 20 juillet 2006 et valait pour toutes les tranches de travaux d'assainissement.

Ce montant (1480€ x nombres de branchements demandés) sera dû dès la mise en service de la 2^{ème} tranche pour les propriétaires concernés c'est-à-dire pour le Mousseau, la rue des Fours et Rue des Moulins en partie.

Les factures seront envoyées aux propriétaires concernés et recouvrées par le Trésor Public.

Les propriétaires dans l'incapacité de régler le montant en une seule fois devront contacter directement la Trésorerie de Doué-la Fontaine afin de demander un échelonnement de leur dette. Les demandes motivées seront étudiées au cas par cas.

M Gabriel HUBERT fait remarquer que l'échelonnement devrait être proposé dès l'envoi de la facture.

Le raccordement de l'installation de chaque propriétaire au réseau public devra se faire dans les 2 ans qui suivent la mise en service du réseau d'assainissement collectif "2^{ème} tranche" suite auquel une redevance semestrielle sera facturée, par les services de Véolia, en même temps que l'eau potable. Ne sont exemptés temporairement de redevance que les propriétaires dont le système individuel d'assainissement date de moins de 10 ans (factures et PV de vérification de mise aux normes à l'appui) à la date du raccordement possible au réseau d'assainissement collectif.

2. Travaux d'obturation des caves sous le parking de la Maligny

Rappel du précédent Conseil Municipal: "*Suite au diagnostic géotechnique réalisé par la Société SIC INFRA demandant le comblement des caves de la Maligny afin de sécuriser le parking situé au-dessus, le Conseil Municipal choisit la solution consistant à défoncer la partie du parking situé au dessus des caves afin de pouvoir les combler avec les gravats provenant des travaux d'assainissement en cours*".

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise LAROCHE et Fils concernant la construction de 4 murs d'obturation entre les caves et l'arrière de la salle d'animation servant de sortie de secours.

Le devis s'élève à 4 146,41€ HT

3. Transfert de la compétence "Habitat" à la communauté de communes de Doué-la Fontaine

Consécutivement au Plan Départemental de l'Habitat que le Conseil Général a défini en décembre 2007 et au contrat de territoire en matière d'habitat que la Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine a signé avec le Conseil Général de Maine-et-Loire le 5 mai 2009, le Conseil Municipal, afin de pouvoir rendre possible la mise en œuvre des actions de ce contrat sur le territoire intercommunal, a déclaré d'intérêt communautaire le suivi-animation dudit contrat, le versement d'aides relevant de ce contrat aux particuliers et l'intermédiation locative sociale. Le Conseil Municipal a également approuvé la modification des statuts de ladite communauté de communes qui en découle.

4. Montant du loyer du logement locatif communal du Presbytère

Les travaux actuellement en cours dans le logement communal du Presbytère seront terminés courant juin.

Le Conseil Municipal a décidé de le louer à partir du 1^{er} juillet 2009 moyennant un loyer mensuel de 600€ + 15,50€ de charges relatives au ramassage et au traitement des ordures ménagères.

Le bâtiment de 135,70m² se décompose ainsi:

- au rez de chaussée : une cuisine de 14,30m², une entrée de 6,20m², un WC de 2m², une salle à manger de 23m² et un salon de 24,3m²,
- au 1^{er} étage: 3 chambres de respectivement 18,60m², 16,40m² et 12,10m², une salle de bains de 5,70m², un WC de 1,40m², d'un couloir de 9,10m² et d'un SAS de 2,60m²,
- et plusieurs dépendances (garage de 20m², cellier, caves avec four à pain), d'une cour de 150m² et d'un jardin de 450m².

Le chauffage s'effectue par chaudière au gaz avec une citerne enterrée de 2300dm³.

5. Organisation des permanences électorales du 7 juin

Le bureau de vote pour le scrutin du 7 juin 2009 en vue de l'élection des représentants français au Parlement européen sera ouvert de 8 heures à 18 heures et a été organisé, en quatre permanences, de 2 heures 30 minutes chacune, ainsi qu'il suit :

Permanence de 8H à 10h30:

Didier GUILLAUME – Catherine CLEMOT – Caroline ROBINEAU

Permanence de 10h30 à 13H:

Alain DAVASE – Michel COUTELET – Martine BEAUMONT

Permanence de 13H à 15h30:

Didier GUILLAUME –Alain DAVASE – Christian CUSSONNEAU

Permanence de 15h30 à 18H:

PILLIER Jean-Yves – Gabriel HUBERT – Dominique BILLY